



Décision 2023-62

VENTE DE BIENS PAR COURTAGE D'ENCHERES

SORTIES D'INVENTAIRE

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 14 avril 2021 pour la décision de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers,

Vu la délibération n°14 du 13 septembre 2023 autorisant le Maire à conclure la vente des biens par voie de courtage d'enchères en ligne,

Vu les annonces de mise en vente aux enchères publiées sur le site www.agorastore.fr des quatre biens suivants au prix de départ de 500 euros :

- RENAULT Mascott 6504 XM 62 type 52AFA136C - n° inventaire 1171
- Renault KANGOO CV-692-JP type MRE5022KN023 - n° inventaire 13VEHI000003
- OPEL Movano 6920-XB-62 type F9BVE5 - n° inventaire 1063
- Broyeur de végétaux SAELEN MV Python + remorque 2886VV62 – n° inventaire 834

Considérant qu'à la cloture des enchères le 16 octobre 2023, les produits ont trouvé preneur au prix de :

N° d'enchère	Intitulé	Preneur / SIRET	Prix TTC
8969	BROYEUR DE VEGETAUX MV PYTHON (PIECES) + REMORQUE	Etablissement Bocquillion SIRET 38450329800034 1 rue du Général Leclerc 70000 Navenne Tél. 03 84 75 03 74	4 681.00 €
8973	FOURGON OPEL MOVANO	M. Mouzon Henri SIRET 423075769RM051 45 rue du Général Leclerc 51510 Fagnières Tél. 06 75 11 22 05	1183.00 €
8974	Renault Kangoo break	Garage Dhulst SIRET 31885239900019 2 rue de la Station 10320 Saint Jean de Bonneval Tél. 06 83 11 86 80	888.00 €
8972	RENAULT MASCOTT BENNE	Garage Dhulst SIRET 31885239900019 2 rue de la Station 10320 Saint Jean de Bonneval Tél. 06 83 11 86 80	4 290.00 €

Décide de l'aliénation des biens et de signer tous les documents afférents pour un total des ventes aux enchères s'élevant à 11 042.00 euros.

Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
Transmission en sous-préfecture et de
la publication le : 17/10/2023*

Fait à Auchel, le 17 octobre 2023